Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260611-D2026_062-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le ONZE du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, LE BIHAN Brigitte, LE COZ QUENTIN, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE BIHAN Brigitte, BOYER Laurent à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, HERTZOG Frédéric à BOIRON Bénédicte, LANDOAS Tristan à HALNA Yannick, LANGLAIS Mathieu à ARZUR Martine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-062 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Madame le Maire propose à l'Assemblée de procéder aux recrutements par voie contractuelle de trois agents, suivant avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 08 juin 2026 :

- deux agents d'animation pour une durée d'un an à compter du 01/09/2026 suite au non renouvellement de contrats (quotité de travail 28/35ème et 30/35ème).
- un accompagnant à l'éducation de l'enfant par voie contractuelle pour une durée d'un an à compter du 27/08/2026 suite au non renouvellement de contrat (quotité de travail 31/35ème).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 08 juin 2026,

DECIDE du recrutement de deux agents temporaires à temps non complet (28/35ème et 30/35ème) sur le grade d'adjoint d'animation pour une durée de 12 mois à compter du 01/09/2026, afin d'occuper un emploi d'agent d'animation au centre de loisirs, en charge à titre principal de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, de l'animation d'ateliers ou de projets d'animation auprès de groupes d'enfants, l'accompagnement et la surveillance des enfants tout au long de la journée, l'accompagnement des stagiaires BAFA, et la participation à l'élaboration du projet pédagogique.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260611-D2026_062-DE

DECIDE du recrutement d'un agent temporaire à temps non complet (31/35) sur le grade d'adjoint technique pour une durée de 12 mois à compter du 27/08/2026, afin d'occuper un emploi d'accompagnant à l'éducation de l'enfant en charge sur le temps scolaire (d'accueillir avec l'enseignant(e) les enfants et les parents, d'aider les enfants et les assister dans les actes de la vie courante tout en les encourageant dans la voie de l'autonomie, de surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants, d'assister l'enseignant(e) dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques), sur le temps périscolaire (d'assurer l'animation et la surveillance des enfants lors de la pause méridienne) et sur les temps péri et extrascolaires (d'assurer l'entretien de l'école, du mobilier et du matériel pédagogique, de contrôler l'état de propreté des locaux, d'assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé, de contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits).

DIT que les crédits correspondants à ces recrutements sont inscrits au budget 2026.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF